

Financité

Ensemble, changeons la finance **magazine**

■ Survivre à crédit ?

Qui sont ces surendettés ? p.5

La Belgique a-t-elle les moyens de lutter contre le surendettement ? p.6-7

Prévenir plutôt que guérir p.9

■ Pour une autre finance

Quand les banques vendent vos données p.14

Financité s'installe à Liège p.13

NUMÉRO **36**
TRIMESTRIEL

DÉCEMBRE 2014

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCITÉ

BUREAU DE DÉPÔT :
6000 CHARLEROI

Belfius : appel à un débat public

En 1860, le ministre libéral, Frère-Orban crée le Crédit communal de Belgique (CCB) avec pour mission de pourvoir aux besoins de crédit des autorités locales. Un siècle plus tard, en 1996, CCB fusionne avec le Crédit local de France pour devenir Dexia. Puis en 2001, nouvelle fusion entre Dexia et Artesia qui apporte dans son escarcelle les activités de la Bacob, la banque des coopératives ouvrières chrétiennes.

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financité

Le nouveau groupe devient ainsi la deuxième plus importante institution financière en Belgique. Surfant sur la vague de la finance casino des années 2000, le groupe met en place un modèle économique incroyablement périlleux. Ses résultats augmentent de plus de 10 % d'une année à l'autre. En 2004, Dexia pèse 20 milliards d'euros en bourse, elle fait partie du top 15 bancaire de la zone euro. Mais, lorsque la crise éclate, fin 2007, elle met Dexia à terre. Le groupe est sauvé fin 2008 par les États belge, français et luxembourgeois, qui injectent 6,4 milliards d'euros d'argent public, dont 3 milliards d'euros de l'État et des régions belges. Il ne résiste néanmoins pas à la crise de la zone euro, fin 2011. Le Premier ministre Leterme annonce alors avoir réussi à sécuriser Dexia Banque Belgique (DBB) et à l'isoler des actifs risqués. Pour ce qui concerne l'acquisition de DBB, aujourd'hui connue sous le nom de Belfius, il en coûte 4 milliards d'euros à la Belgique, prix qui sera jugé trop élevé de un à deux milliards d'euros par la Commission européenne! Les actifs risqués, ce sont 90 milliards d'euros que la Belgique a accepté de garantir à hauteur de 60,5 %, soit 54 milliards d'euros. Dès novembre 2012, la Belgique et la France vont être contraintes de recapitaliser cette « bad bank » pour un montant de 5,5 milliards d'euros, dont 2,9 milliards à charge de la Belgique. Rapide calcul des milliards d'euros déboursés : 3 en 2008 plus 4 en 2011 plus 2,9 en 2012, cela fait 2 % du PIB belge...

Le 12 octobre dernier, le nouveau ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), indiquait que Belfius devait à terme être privatisée. Coquin de calendrier, le surlendemain, la presse révélait que la direction de Belfius table sur 500 suppressions de postes supplémentaires en plus de son objectif, annoncé en novembre 2012, de réduction de ses effectifs de 670 équivalents temps plein. Habille-t-on la mariée? « Il y a quatre grandes banques en Belgique, c'est au moins une de trop », indiquait de son côté Luc Coene, le gouverneur de la Banque nationale, dans une interview diffusée le 1er novembre. Quelques jours plus tard, le CEO de Belfius, Marc Raisière, émettait, quant à lui, diverses réflexions quant aux implications éventuelles des quatre scénarios entourant l'avenir de Belfius : une fusion avec une autre grande banque belge (ING ou KBC), la reprise par une autre grande banque étrangère, la mise en Bourse et le statu quo.

Après avoir payé chèrement les errements funestes des choix posés ces vingt dernières années – addition qui pourrait s'alourdir spectaculairement si les risques liés à la « bad bank » venaient à se réaliser – n'est-il pas temps pour le citoyen d'imposer un débat politique public et serein dans ce dossier? Un débat où les vraies questions seraient posées : la crise bancaire n'a-t-elle pas démontré la dangerosité du modèle de concentration du capital dans des banques « too big to fail », comme Fortis ou Dexia. Et, par ailleurs, l'intérêt général ne dicte-t-il pas de disposer d'une banque publique en Belgique, à côté de banques privées et de banques coopératives?

Pensions privées : rendement au mieux inconnu, au pire exécrable

La question du financement des retraites est un sujet brûlant. Pour beaucoup, il est acquis que l'État ne sera pas en mesure de payer les retraites futures, raison pour laquelle le gouvernement pousse à la constitution d'une retraite du 2e pilier (via l'employeur), voire du 3e pilier, par le particulier lui-même. Cependant, Better Finance, un bureau d'experts indépendant, montre dans son dernier rapport que le marché des pensions privées est non seulement peu performant mais en plus, peu transparent. Ni les clients ni les autorités publiques de surveillance ne sont bien informés sur les performances nettes réelles de ces produits.

Alors que les performances des marchés sont à nouveau au beau fixe (la Bourse a repris!), les résultats nets sont beaucoup moins alléchants, voire négatifs en Belgique. La faute à qui? La faute notamment aux intermédiaires financiers qui prélèvent de lourds frais de gestion. Better Finance préconise entre autres d'améliorer et d'harmoniser l'information sur tous les produits d'épargne à long terme et d'épargne retraite, notamment en communiquant la performance financière des produits une fois les taxes et les frais déduits.

www.betterfinance.eu



Le microcrédit avantageux aussi pour les caisses de l'État

Pas moins de 2,21 millions d'euros, c'est la somme économisée par les pouvoirs publics grâce aux seuls microcrédits de Microstart, une société qui octroie de petits prêts aux personnes désireuses de lancer une activité professionnelle. D'après une étude menée par la Vlerick Business School, 1,12 million d'euros ont été gagnés en recettes fiscales et 1,09 million d'euros en allocations et prestations sociales. Le microcrédit est donc un outil efficace de lutte contre le travail au noir. De fait, 19 % des bénéficiaires travaillaient auparavant sans être déclarés, contre 2 % seulement après l'obtention du crédit. Preuve que le microcrédit peut être efficace durablement : 1,5 à 3,5 ans plus tard, 60 % des bénéficiaires sont toujours à la tête de leur entreprise.

Les banques coupables de multiples infractions

Dans un récent rapport, l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) dénonce plusieurs pratiques irrégulières relevées dans des banques en Belgique. Les enquêteurs de la FSMA ont ainsi constaté en agence, 115 cas d'infractions aux règles de conseil en matière d'investissement.

Les banques sont accusées de ne pas ou de mal collecter les informations valables sur leurs clients, de mal utiliser les données ou d'offrir des conseils inadaptés à leur clientèle. Les banquiers manqueraient également d'un certain manque général de connaissances et la façon dont ils orientent leurs clients vers un produit serait « lacunaire voire trop restrictive ». Une situation jugée « sérieuse » par la FSMA.

L'avenir de Belfius en suspens



Luc Coene, le gouverneur de la Banque nationale de Belgique déclarait au micro de Canal Z en novembre « qu'une grande banque devait disparaître » dans le royaume. Les regards se sont immédiatement tournés vers Belfius, dont l'avenir est régulièrement remis en cause. Le nouveau ministre fédéral des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), déclarait, lui, que Belfius, devait être privatisé à terme. Des banques étrangères (Société Générale, Santander) semblent déjà intéressées par un rachat. La question reste en suspens quant à l'utilité d'une banque publique en Belgique. L'annonce de M. Coene sonne d'autant plus étrangement que d'autres pays, comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, prennent, quant à eux, des mesures pour augmenter le nombre de banques. En permettant l'ouverture de nouvelles institutions bancaires, ces pays souhaitent augmenter la stabilité financière et la concurrence (et donc la qualité) entre elles.

En 2014, le Réseau Financité avait lancé une campagne *Il manque une banque* pour mettre la discussion sur la diversité bancaire sur la place publique.

Plus d'infos sur www.ilmanqueunebanque.be.



La fin du crédit facile (ou presque)!

Comme chaque année au mois de novembre s'est déroulée la Journée sans crédit. Cette plate-forme d'associations milite contre les dangers du crédit facile. Cette année, son travail se retrouve récompensé par l'adoption du nouveau code du droit économique, dont une partie concerne le crédit. Entre autres nouveautés, vous ne devriez en principe plus être démarchés par des organismes de crédits (ni en rue, ni par courrier...) à moins que vous n'avez expressément fait la demande. Si, malgré tout, vous prenez un crédit, le prêteur a tout d'abord l'obligation de vérifier votre situation en consultant la Centrale des crédits – une base de données qui reprend l'ensemble des crédits de chaque Belge. Mais désormais, il doit aussi apporter la preuve, qu'il a également vérifié, au moyen d'un questionnaire, votre capacité à rembourser. Pour les crédits à durée indéterminée (entendez les fameuses ouvertures de crédit des grands magasins), le prêteur devra également vérifier annuellement votre solvabilité d'emprunteur (pour éviter que vous ne « tiriez » à nouveau sur votre ligne de crédit alors que vous n'avez pas les moyens de rembourser).

Si un renforcement de la protection du consommateur est une très bonne chose, les médiateurs de dettes rapportent encore très régulièrement de nombreux abus. Mais, désormais, les agents de l'inspection économique ont la possibilité de faire du *mystery shopping* (le fait d'effectuer des contrôles incognito), la chose leur était interdite avant.

Toutes les nouveautés et les infos sont disponibles sur le site journeesanscredit.be, où vous trouverez notamment un reportage et de nombreux témoignages sur les abus de certains prêteurs sans scrupules.



Les Belges ne seront plus les champions de l'épargne

Pour la première fois depuis longtemps, les Belges ne seront plus les rois de l'épargne en Europe. En 2015, le taux d'épargne des Belges devrait tomber à 13,3 % selon les prévisions économiques de la Commission européenne. Ce pourcentage correspond à la moyenne enregistrée dans la zone euro. Au début des années 2000, ce taux s'élevait à 17 %. Selon plusieurs économistes, le phénomène s'expliquerait pas la stagnation du revenu disponible, la faiblesse des taux d'intérêt, mais aussi par la morosité du marché de l'emploi et la faible progression salariale.



© Ken Teegardin

Le secret bancaire (en partie) écorné

Le 29 octobre, plus de quatre-vingt pays signaient un accord mettant en place un échange automatique d'informations financières d'ici 2017-2018. Les membres de l'Union européenne et d'autres États tels que le Liechtenstein, les Îles Caïman ou les Îles vierges britanniques, figurent parmi les signataires. Cet accord est un réel progrès en matière de la lutte contre la fraude fiscale. Si 5800 milliards d'euros sont, comme on l'estime, cachés dans des paradis fiscaux, ceci représente un manque à gagner de 130 milliards d'euros par an pour les administrations du monde entier. Cet accord reste toutefois encore incomplet. Car les pays restent libres de choisir avec qui ils échangent automatiquement ces informations. La Suisse a, ainsi, déjà annoncé qu'elle n'échangerait qu'avec certains pays.



En 2014, le Réseau Financement Alternatif devient le Réseau Financité.

Financité Magazine est une publication du RESEAU FINANCITE. Édité à 90 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne.

Rédaction et abonnement :
Rue Botanique, 67-75 - 1210 Bruxelles
Tél : 02 / 340 08 60 - Fax : 02 / 706 49 06
www.financite.be

Pour recevoir le Financité magazine chez vous, devenez membre citoyen (voir p.12)

Editeur responsable : Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro : Bernard Bayot, Julien Collinet, Eric Dewaele, Nathalie Lemaire, Arnaud Marchand, Laurence Roland.

Graphisme et mise en page :
Louise Laurent (www.louiselaurent.be)

Illustration : Fred Jannin (www.jannin.com)

Impression : Imprimerie Rémy Roto
(www.remyroto.be)

Le Réseau Financité est une association de promotion et de recherche sur la finance responsable et solidaire. Il est formé de plus de 90 membres associatifs dont la liste peut être consultée sur www.financite.be, rubrique Financité / assemblée générale.



Chez Ethias, ce ne sont pas les idées qui manquent pour innover en développement durable.

Des idées pour soutenir le développement durable, c'est bien. Un partenaire pour les concrétiser, c'est mieux. Depuis 2011, quatre trophées DECAVI de l'Innovation ont récompensé Ethias pour des produits et services durables en matière de planification de pensions collectives, de prévention des risques ou encore de protection des biens et des personnes.

Des solutions concrètes et innovantes partagées par plus d'un million d'assurés.

Tout cela vous donne des idées ?

Surfez sur www.ethias.be/corporate



Ethias SA, rue des Croisiers 24, 4000 Liège. RPM Liège TVA BE 0404.484.654



SURVIVRE À CRÉDIT ?

Casser les clichés. Contrairement aux idées reçues, le surendettement n'est pas en majorité causé par l'irresponsabilité de ceux qui empruntent. En Belgique, il touche avant tout des populations précaires. Les crédits à la consommation sont ainsi de plus en plus utilisés pour payer des factures.

Si le phénomène s'est nettement accru après la crise de 2008, il continue aujourd'hui d'augmenter. Les statistiques de la Centrale des crédits aux particuliers montrent que le nombre de crédits défaillants en Belgique est cette année en hausse de 4,5 %. On en recense ainsi aujourd'hui plus de 500 000, pour un montant total de 3 milliards d'euros ! Pourtant la législation belge est relativement saine. Les taux d'intérêt sont limités et le fichier positif recensant tous les crédits

ouverts dans le pays a prouvé une certaine efficacité. La réglementation impose également aux prêteurs une pratique responsable de leur métier : ils doivent s'assurer de la solvabilité de la personne à qui ils prêtent de l'argent. Il convient cependant de surveiller encore les crédits octroyés en grands magasins (notamment les crédits renouvelables) qui peuvent poser problème. La logique de rentabilité de ces entreprises, misant sur des achats compulsifs, reste un obstacle sérieux aux exigences de contrôle de la bonne situation financière des personnes désireuses d'effectuer un achat. Mais surtout, il paraît essentiel de mieux prévenir le surendettement plutôt que de le guérir. Au-delà de l'épargne pour tous prônée par le Réseau Financité (voir page 10), il existe ailleurs en Europe des solutions innovantes que nous vous invitons également à découvrir dans ce dossier.



Le bout du tunnel

Aujourd'hui en Belgique, le surendettement est avant tout une affaire de pauvreté. Martine et Marie-France l'ont subi suite à un parcours gâché par les accidents de la vie. Depuis, elles retrouvent un peu d'espoir grâce à un groupe de soutien expérimental.

JULIEN COLLINET

Elles ont traversé des tempêtes. Malgré les ouragans de la vie et des accidents, qui pense-t-on, n'arrivent qu'aux autres, Martine et Marie-France gardent le cap. Les deux cinquantenaires affichent même une certaine coquetterie que l'on ne soupçonnerait pas chez des personnes qui ont vécu le surendettement. Les deux amies ne se connaissaient pas il y a encore un an. Aujourd'hui, elles ne cachent pas une complicité évidente, se soutenant mutuellement, riant de leurs déboires et revendiquant une colère commune. Martine connaît par cœur l'histoire de Marie-France et inversement. Cette dernière, psychologue spécialisée dans la criminalité, s'est retrouvée veuve suite au cancer du palais de son mari. Mère isolée avec deux enfants, elle ne peut plus assumer son travail et entreprend des études de comptabilité. Elle retrouve un emploi avec des horaires moins contraignants. Comme si le malheur sonnait toujours deux fois, son fils tombe à son tour malade à l'âge de 15 ans, touché par deux tumeurs au cerveau. « L'hôpital a proposé de le mettre en soins palliatifs. Ils ont dit qu'il n'atteindrait jamais ses 18 ans. »

Entre-temps Marie-France reste au chevet de son fils et perd son emploi. « La santé de mon enfant passait avant tout le reste. » La mère décide d'emmener son fils dans un autre hôpital, spécialisé en neurologie. Mais à ses frais. Elle est alors allocataire, et ne peut être remboursée dans un établissement différent. Son enfant guérit, mais les factures de santé s'accumulent. « Au lieu de demander l'aide du CPAS, j'ai eu la mauvaise idée, en 2010, d'aller voir mon banquier. J'avais entière confiance en lui. » La banque lui accorde un premier, puis un second crédit. « Ils m'ont même proposé d'augmenter le montant. Je leur ai demandé si c'était la bonne solution, j'étais au chômage. Ils n'ont jamais tiré la sonnette d'alarme. »

LA PEUR DU REFUS

L'histoire de Martine relève aussi du parcours du combattant. Après l'échec d'un deuxième mariage : « il était routier, on ne le voyait presque jamais », elle se retrouve seule avec ses deux enfants. « Je souhaitais qu'ils aient une bonne éducation. Je les ai inscrits dans l'enseignement catholique. Ce choix, j'ai dû le payer. » Martine travaille alors comme femme de ménage salariée le jour, enchaîne le soir chez des particuliers et sur du repassage à domicile. « Le week-end je faisais madame-pipi. » Quand, à 16 ans, son fils entame des études d'hôtellerie, elle contracte un premier crédit. « Je n'en avais jamais ouvert auparavant. Même pour un meuble, je payais cash. » À la fin des années 90, elle refuse d'acquitter une taxe régionale trois années de suite. « Ma plus grosse connerie. J'estimais que c'était injuste, que je n'avais pas assez pour moi et mes enfants. » L'administration fiscale lui réclame les montants impayés « multipliés par trois. J'ai dû reprendre un deuxième crédit. » Acculée par les dettes et la surcharge de travail, la mère de famille sombre dans la dépression « Physiquement et moralement, mon corps n'en pouvait plus. En 2010, j'ai



© Sergio Pani

eu un accident domestique, mon bras a été à moitié paralysé. J'ai perdu mon emploi. » Les deux femmes rentrent en règlement collectif de dettes. « Je devais 9000 euros », précise Martine. Leur dossier est confié à un avocat et elles doivent subvenir à leurs besoins avec moins de 1100 euros mensuels. À l'époque, Marie-France a toujours un enfant à charge. Depuis, elles ont la dent dure contre leur médiateur. « On ne vous respecte pas, on vous colle une image » se désole Marie-France. « Lors de la naissance de mon petit-fils, je lui ai offert un cadeau, on me l'a reproché », continue Martine. En cas d'urgence, une personne surendettée peut demander un extra à son médiateur. « Je n'ai jamais osé le faire. Par peur du refus et de l'échec. Tout devient un luxe. Pour m'offrir une connexion internet, j'ai diminué par deux mes doses de médicaments. Est-ce que ça fait partie de la dignité en 2014 d'avoir Internet? »

LE BESOIN DE PARLER, D'ÊTRE ÉCOUTÉ

La privation fait alors partie du quotidien. Elles perdent également leurs amis. « Il y a une période où je ne mangeais qu'un jour sur deux », continue Marie-France « quand vous êtes mère il n'y a rien de plus horrible que de priver son enfant. » À l'automne 2013, chacune entend parler de la création d'un groupe de soutien au Centre d'appui aux services de médiation de dettes de Bruxelles. « Je n'avais pas bu de café depuis 15 jours. J'y suis allé parce qu'on en servait avec des biscuits. » Les initiateurs du groupe ont souhaité baser leur travail sur le dialogue. « On a voulu créer un cadre convivial, sans jugement, où la parole était libre. Il faut que ces personnes reprennent la main sur une

situation qui leur a échappé. Certains ont, depuis lors, retrouvé du travail ou une utilité sociale », explique Alain Joret, l'animateur du groupe. Une scène de théâtre a même été créée, les acteurs rejouant leur rencontre avec leur médiateur. Pour les deux femmes, le groupe s'apparente à une deuxième famille. « Quand vous êtes endetté, vous n'êtes plus rien aux yeux des autres. Là on est écouté, on est compris. On se rend compte que l'on n'est pas le seul », continue Marie-France. Des échanges et de l'entraide se mettent alors en place. « On a notre Mme Bon-Plan » s'enthousiasme Martine. « Elle me donne les adresses des expositions gratuites, ça égaie mon quotidien. » Les deux femmes apprennent aussi l'existence de restaurants sociaux et de colis alimentaires « Ça, aucun assistant social ne me l'avait jamais dit ! Reste encore à oser pousser la porte de ce genre d'établissement. Mais, porté par les autres, on accepte. » Les deux amies considèrent aujourd'hui le chemin effectué et reconnaissent qu'elles n'auraient jamais parlé aussi librement de leur histoire il y a encore un an. Leur regard sur le monde a définitivement changé. « Aujourd'hui, on existe par ce que l'on peut s'acheter. Mon plaisir à moi, ce n'est pas grand-chose : manger une frite avec mon fils, c'est un moment de fête », poursuit Marie-France. « Fortis m'a cassée pour 3500 euros. Pourtant quand eux sont tombés, ce sont les citoyens qui les ont aidés. » Si elles réclament toutes les deux la création d'autres groupes similaires, leur situation financière s'est améliorée, mais reste précaire. La dette de Marie-France a été effacée, celle de Martine est gelée pendant 5 ans « mais on est condamnées à vivre avec nos 1000 euros mensuels. Et on sait que ce sera le cas pour le reste de notre vie. »

« Tout devient un luxe. On vous reproche le moindre extra. »



« Avec l'argent, on touche à l'intimité des personnes »

La médiation de dettes fêtera bientôt ses 25 ans en Wallonie. Sous conditions de guidance budgétaire, le dispositif place un interlocuteur entre créanciers et personnes endettées. Si de nombreuses ASBL ou avocats la pratiquent, une grande partie des dossiers sont traités au sein des CPAS. Rencontre avec une actrice de terrain à Rochefort.

JULIEN COLLINET

En ce mois de novembre, les rues de la cité rochefortoise ne connaissent pas l'affluence des jours d'été. Les touristes sont depuis longtemps partis, les camps de scouts ont disparu, et la forêt environnante a revêtu ses couleurs automnales. Le Centre public d'action sociale ne semble pas, lui non plus, attirer les foules. Pourtant, le nombre de dossiers de demandes de médiation de dettes prend une place grandissante. « Les périodes suivant la rentrée scolaire ou les fêtes de fin d'année sont toujours symptomatiques », explique Laurence Liesnard, médiatrice au CPAS de Rochefort. « On constate également en ce moment une hausse des demandes. Sans doute, les gens sont-ils mieux informés de l'existence et de l'efficacité de nos services. » La jeune femme

de 33 ans exerce ce métier depuis 2006. Pendant trois ans, elle avait auparavant effectué de la guidance budgétaire au sein du même établissement.

Lorsque la demande provient de personnes endettées, Laurence entame une procédure de médiation à l'amiable. Chaque jeudi matin, une permanence est ouverte pour un premier entretien dans son bureau où quelques dessins d'enfants viennent égayer l'austérité des lieux. La médiatrice exige ensuite que les gens reprennent eux-mêmes rendez-vous « afin de s'assurer de leur motivation. On ne peut obtenir de bons résultats si ce n'est pas le cas. On analyse alors toutes les charges courantes : loyer, taxes, dépenses énergétiques, de santé, de nourriture, l'abonnement téléphonique... et je tente d'équilibrer leurs dépenses ». Bien souvent, la travailleuse sociale est confrontée à des personnes s'infligeant des budgets très restreints. « Certains se contentent de manger à quatre pour 100 € par mois ! On est là pour leur donner des points de repère. Ils dé-

pendent aussi parfois beaucoup en tabac, pour leurs animaux ou pour leurs loisirs. Mais tout ceci fait-il partie de la dignité humaine ? Je pense que oui. » Le métier exige aussi de la créativité et des compétences inattendues « Il faut parfois avoir des notions de plomberie, ou de mécanique pour proposer la meilleure solution aux médiés. Si leur voiture tombe en panne, sera-t-il plus intéressant à long terme de réparer la pièce manquante ou de racheter un véhicule ? On s'adapte à chaque situation. Idem pour un indépendant qui a des cotisations en retard. Il faut faire comprendre aux autres créanciers qu'ils ont intérêt à accepter de recevoir plus tard leur argent, plutôt que jamais. »

VIVRE RELÈVE DE L'EXPLOIT

Parfois et selon le talent du négociateur, les créanciers acceptent de revenir sur les intérêts et les différentes pénalités « La plupart du temps ce sont des hôpitaux. Les organismes qui octroient des crédits à la consommation refusent automatiquement. Ils savent que l'on n'a aucun pouvoir sur ce point en médiation à l'amiable et ils en profitent. Il y a d'ailleurs trop d'excès dans ce domaine. Je suis confrontée à des

Les loisirs font-ils partie de la dignité humaine ? Je pense que oui.

personnes avec 3 ou 4 crédits auprès de la même société ! »

Dans le cas d'un règlement collectif de dettes, le CPAS intervient sous mandat judiciaire. Les dettes ont l'avantage d'être figées dès que l'ordonnance est prononcée, pénalités et intérêts ne pouvant plus s'accumuler. Toutes les recettes sont en revanche bloquées sur un compte et un montant est attribué chaque mois, selon les besoins des personnes. Le reste sert à rembourser les dettes. « Ils doivent me demander la permission pour effectuer une dépense exceptionnelle. Lorsqu'ils ont besoin d'un nouvel aspirateur, on leur conseille de se servir d'un balai pendant un temps. C'est très infantilisant, j'en ai conscience. De plus, c'est une intrusion. Avec les questions d'argent on rentre dans l'intimité de la personne. On a connaissance de tous ses frais. On sait ce que les gens mangent, dans quels magasins ils se rendent. Ils sont amenés à nous dévoiler des choses que l'on n'a normalement pas à partager. »

Un montant insaisissable de 1069 euros minimum est toutefois défini légalement. « Vivre avec si peu relève de l'exploit. » Malgré tout, beaucoup, soucieux d'honorer leur dette au plus vite, acceptent de recevoir un montant inférieur à ce seuil. « Certains travaillent sans doute au noir, pour compenser. Je ne devrais pas le savoir, mais je ne leur jette pas la pierre. Si ça permet de nourrir leurs enfants... »

DU CRÉDIT POUR PAYER LES FACTURES

Les montants des dettes peuvent être très variés, allant de quelques centaines d'euros à plusieurs centaines de milliers, tout comme le public très varié. « Contrairement aux idées reçues, on a beaucoup de salariés ou de retraités, et peu d'allocataires sociaux. J'ai même eu un médecin, qui, malgré ses confortables revenus, ne pouvait plus rembourser les emprunts liés à ses études. » La nature des dépenses a, elle aussi, évolué. « Il y a quelques années, on voyait beaucoup de crédits à la consommation pour acheter une TV ou une chambre à coucher. Aujourd'hui, ces crédits « conso » sont ouverts pour payer des factures. » Malgré la difficulté des situations auxquelles Laurence peut être confrontée, elle reste enthousiaste sur sa fonction : « C'est très riche humainement. Parfois, des complicités se créent. On reste des assistants sociaux après tout. Cela demande du respect de notre part. Et quelle satisfaction d'arriver au terme d'une longue procédure ! Les gens ont repris le contrôle de leur vie et ils en sont fiers. Là, on se rend compte que notre travail a servi à quelque chose. »



Laurence Liesnard, médiatrice de dettes à Rochefort depuis 2006 © Julien Collinet



« Il faut abandonner les clichés sur le surendettement »

L'un est écolo, l'autre PS. Philippe Defeyt et Éric Massin sont respectivement à la tête de deux des plus grands CPAS du pays : Namur et Charleroi. Interview croisée autour du surendettement.



Philippe Defeyt,
président du CPAS
de Namur et **Eric
Massin,** président
du CPAS de
Charleroi © DR

JULIEN COLLINET

Quel est votre point de vue sur le surendettement aujourd'hui ?

Philippe Defeyt : Il faut abandonner les vieux clichés. Le surendettement est aujourd'hui lié à des factures et non à des crédits. Ce phénomène est à la hausse tant pour les montants que pour le nombre de personnes concernées. Les statistiques de la Banque nationale de Belgique n'en rendent pas compte et c'est regrettable. L'absence d'information empêche la prise de conscience par rapport à cette tendance alarmante.

Éric Massin : En Belgique le taux de pauvreté est de 15 %. Dans cette frange de la population, vous retrouvez une grande partie des personnes en situation de surendettement. Il suffit alors d'un accident de vie, comme un divorce, pour que tout s'enchaîne. Ici, à Charleroi, on a connu des personnes surendettées à cause de provisions de gaz ou d'électricité mal adaptées. L'année suivante elles se sont retrouvées avec 3 ou 4000 euros de facture. On rentre ensuite dans une logique d'intérêts ou d'amendes liés au retard de paiement, et la situation devient très difficile.

La médiation de dettes est en place depuis 25 ans, quels résultats obtenez-vous ?

EM : C'est une politique efficace. La médiation de dettes permet de redonner espoir aux gens. Elle démontre une certaine efficacité lorsque les créanciers jouent le jeu et acceptent une réduction de leur dette. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

PD : Ça reste un outil intéressant. Malheureusement, on a aujourd'hui affaire à des dossiers de plus en plus compliqués. Les factures se multiplient, donc le nombre de créanciers aussi. On est obligé de refuser des dossiers. Il y a aussi des échecs. Certaines personnes reprennent ensuite des crédits. Mais le problème vient en amont. Les gens entrent malheureusement souvent trop tard en médiation de dettes par défaut de volonté ou de motivation.

N'est-ce pas justement le rôle du CPAS d'aller chercher ces personnes ?

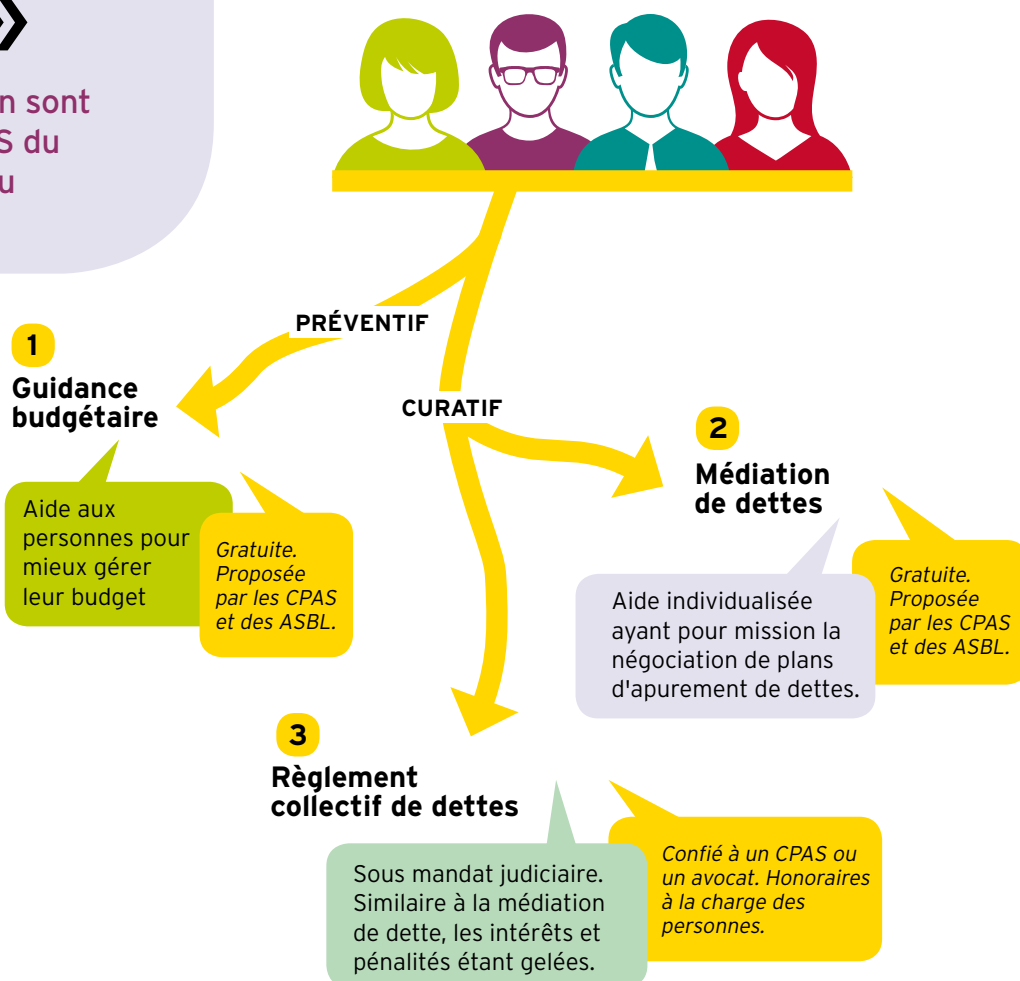
PD : Le principe général dans les CPAS est que les gens doivent eux-mêmes demander une aide. Peut-être est-on allé trop loin dans l'application de ce principe, mais on ne peut pas non plus faire preuve d'ingérence.

EM : Cela peut être stigmatisant également. Lorsqu'on est employé, ou ouvrier, se dire qu'un jour on devra pousser la porte du CPAS, psychologiquement, cela doit être très difficile.

La mission première du CPAS est de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. La médiation de dettes répond-elle à cette exigence ?

EM : Oui, car ce système responsabilise les gens. On pourrait, comme dans d'autres pays, recourir à la faillite personnelle, avec le risque de rechute à nouveau 6 mois après. Mais nous

LE DISPOSITIF PUBLIC D'AIDE AU SURENDETTEMENT



sommes là pour re-socialiser la personne. On lui offre d'être personnellement accompagnée par un interlocuteur pendant une partie de sa vie. C'est fondamental pour le respect de la dignité.

Pourtant la médiation peut être très violente à vivre ?

PD : Psychologiquement, cela peut-être très dur à accepter. Sans compter que la procédure peut durer plusieurs années. C'est une forme d'ascétisme, pendant ce temps vous vivez avec un corset. Mais on garantit un minimum de revenus et surtout on leur permet de rebondir après. Est-ce une vie de vivre avec la menace constante des huissiers ? À terme, et, j'insiste sur la finalité, cela permet de retrouver sa dignité.

Les personnes bénéficiaires du dispositif bénéficient-elles de l'aide sociale ?

PD : C'est très difficile, car on ne peut pas donner de l'argent à une personne qui a des dettes. Cela voudrait dire que la collectivité se substitue à un débiteur privé pour qu'il honore ses créances. Toutefois, lorsqu'une personne est réellement dans une situation inextricable, on ne peut pas lui refuser une aide d'urgence pour son enfant, un soin de santé ou de voiture... Ce n'est pas l'intérêt du CPAS que la personne se retrouve à la rue.

Seriez-vous favorable à une prise en charge du dispositif par les créanciers ?

PD : Ah oui, ce serait intéressant. Tout d'abord parce que le dispositif coûte très cher, mais aussi parce que ce serait une manière de responsabiliser le prêteur. Le problème s'est clairement posé lors de l'avènement des ouvertures de crédit. On était à peine sorti d'une tourmente financière que les magasins proposaient à n'importe qui des cartes de paiement. Là, il y a des pratiques inacceptables.

EM : Des dizaines de milliards d'euros sont prêtés chaque année en Belgique. Il suffirait

d'un infime pourcentage pour financer les frais des avocats et des médiateurs. Les financements publics actuels pourraient permettre d'augmenter la capacité des CPAS à proposer de la guidance budgétaire.

Très peu est d'ailleurs fait aujourd'hui dans la prévention du surendettement ?

EM : La guidance budgétaire est pourtant inscrite dans le décret concernant la médiation de dettes. C'est la chose la plus importante à faire, et qui coûte d'ailleurs le moins d'argent à la société. On a tout intérêt à faire du préventif et, donc, de l'éducation budgétaire.

PD : L'expérience sur le terrain montre que, lorsqu'on prend le plus tôt possible les choses en main, on arrive à des résultats remarquables. Dans le secteur locatif par exemple, c'est possible. Au premier retard de loyer, il faut tout de suite envoyer une assistante sociale. Malheureusement, si l'accompagnement est efficace, il reste très coûteux. On ne pourrait pas aujourd'hui suivre 100 dossiers par mois. Et, au risque de me répéter, le surendettement est un problème de pauvreté. Rien ne remplacera une politique de revenus.

La constitution d'une épargne pourrait-elle être un moyen de lutte contre le surendettement ?

PD : Pourquoi l'épargne serait-elle réservée à certains ? C'est aussi une forme de dignité d'épargner. Ceci dit, cette option ne répond pas à ceux qui n'ont pas de marge pour épargner. Ou alors il faudrait augmenter sérieusement les minima sociaux.

EM : Le revenu minimum s'élève à 817€, c'est à dire en-dessous du seuil de pauvreté. À Charleroi, un loyer s'élève au minimum à 350€. En prenant en compte les factures de gaz, d'électricité, d'assurance, de déplacement, il vous reste moins de 10€ par jour pour manger. Donc rien pour épargner. Je suis aussi favorable à une augmentation des minima.



Les requins du crédit

Au Royaume-Uni, plusieurs acteurs proposent des crédits à des taux vertigineux : 400, 2000, 30 000 % ! Dans un pays où le crédit est banalisé, tout est possible.

Dans l'Est londonien, les boutiques de prêt sur salaires côtoient les bookmakers © Antje Maroussi



JULIEN COLLINET

En 2012, l'histoire de Mike, un habitant de la région d'Ipswich dans l'est de l'Angleterre provoquait un profond émoi. Sur 17 années, ce père de famille avait remboursé plus de 90 000 £ (113 000 €) pour un prêt de seulement 250 £, soit un taux d'intérêt vertigineux de 35 800 % ! Mike a été victime d'un usurier. Les Britanniques appellent ces personnes qui pratiquent des crédits illégaux des « loan sharks ». Après des remboursements hebdomadaires de 30 £, les montants ont augmenté sans cesse. « Au

lieu de payer mon loyer ou mes factures d'électricité, je donnais tout mon argent au loan shark. Puis je lui empruntais à nouveau de l'argent pour payer mes dettes précédentes », raconte la victime. Si ce type de prêt est interdit en Grande-Bretagne, il reste pourtant courant. Ainsi, pendant les trois années qui ont suivi la crise de 2008, le nombre de ménages ayant emprunté auprès d'usuriers était en hausse de 22 %. « Les loan sharks agissent dans la clandestinité », explique Muna Yassin, directrice de Fair Money Advice, une association proposant de l'aide budgétaire. « Ils utilisent des méthodes mafieuses, intimident les gens. La culture du silence règne. » Ces usuriers, souvent implantés dans des quartiers populaires, prêtent de l'argent à une population ciblée. Aucun contrat n'est remis, mais ils exigent de leurs débiteurs des encaissements chaque semaine. Depuis quelques années, une campagne nationale a enfin permis de délier en partie les langues « Mais beaucoup de personnes ont encore honte ou peur. Les loan sharks font partie intégrante du quartier. En les dénonçant, on risque de se mettre tout son entourage à dos », poursuit Muna Yassin.

EN VILLE, LES AGENCES DE CRÉDIT FLEURISSENT

Mais des sociétés de crédit, tout à fait légales cette fois-ci, se basent sur des pratiques inconcevables en Belgique. Certaines ont même pignon sur rue. Depuis trois ans, Muna voit fleurir dans son quartier londonien des enseignes de Payday Loans. « Avant, les rues commerçantes étaient occupées par les grandes enseignes. Avec la crise, celles-ci ont disparu et ont laissé la place à des prêteurs sur gages, des bookmakers et des payday loans. » Ces sociétés de crédit rapide proposent une formule efficace. Elles prêtent de petits montants (quelques centaines d'euros), qui doivent être remboursés lorsque l'emprunteur reçoit son salaire. « Vous arrivez à des taux hallucinants dans la pratique. Souvent autour de 400 %, mais ils montent régulièrement à 2000 %. » Il est également possible de souscrire ce type de crédit à partir de son téléphone mobile ou depuis son ordinateur, par Internet, une réponse étant garantie dans les 15 minutes. « Certaines sociétés comme Wonga ciblent même les fêtards. Vous êtes en soirée, vous avez be-

Vous êtes en soirée, vous voulez continuer à boire ? Ouvrez un crédit !

soin d'argent pour continuer à boire, il vous suffit de sortir votre smartphone. Mais les utilisateurs ne se rendent pas compte. » Selon Fair Money Advice, la logique n'est pas de mettre les clients en défaut de paiement, mais de les pousser à reprendre un second crédit. « Si vous gagnez 900 £ et que vous en avez emprunté 400, vous devrez payer 550 le mois suivant. Il ne vous reste pas assez pour vivre, donc vous reprenez un crédit. »

DE VRAIS COW-BOYS

La hausse du coût de la vie, particulièrement à Londres, liée à la stagnation des salaires explique en partie ce phénomène. Mais, depuis la crise, les banques traditionnelles octroient beaucoup plus difficilement des crédits. Conséquence, une grande partie des citoyens se retrouvent exclus et sont obligés de se tourner vers des payday loans ou des loan sharks.

« Il existe aussi en Grande-Bretagne une culture totalement différente du reste de l'Europe », poursuit Muna Yassin. « Depuis 25 ans, nous avons grandi dans une société où prendre un crédit pour acheter un objet que l'on désire est banalisé. Vous êtes aussi jugé sur votre situation économique. Si vous êtes pauvre, vous êtes particulièrement stigmatisé. Le statut social passe par l'argent. Les effets sociaux de la dette sur la santé mentale des gens sont corrosifs. Si vous avez un défaut de crédit, vous êtes fiché pendant six ans avec les risques d'exclusion financière que cela implique. » Depuis un an, le gouvernement de David Cameron entend s'attaquer au phénomène « Ce ne sont que les prémices et beaucoup de mal a déjà été fait. On a laissé libre cours aux payday loans et ils se sont comportés comme des cow-boys : Vendez, vendez, vendez et exploitez chaque client autant que possible ! »

Un marché belge plus réglementé

À l'intérieur de nos frontières, si le crédit fait encore beaucoup de dégâts, la réglementation est toutefois plus encadrée. Ainsi, la loi limite les TAEG¹ à 18,5 % par an dans le cadre d'une vente à crédit ou d'un prêt à tempérament. Si le prêt est supérieur à 1250 € ou s'il concerne un autre type de crédit (ouverture de crédit, location-financement), ce taux maximum diminue. Bien loin des taux pratiqués outre-Manche donc, mais cela n'inclut pas les éventuelles indemnités et pénalités de retard. Cette année de nouvelles mesures sont entrées en vigueur (voir page Actualités). La dernière modification de la loi sur le crédit à la consommation date de 2012. Entre autres, elle fixe désormais le montant maximum des frais pour un crédit sans intérêt maximal à 4,17 €. En effet, en 2011, Ferratum une société finlandaise ciblant principalement les jeunes, proposait des crédits pour de petits montants. Un simple SMS suffisait pour emprunter des sommes variant de 50 à 200 €, remboursables en 30 jours maximum et sans taux d'intérêt. Des frais de gestion très élevés étaient cependant appliqués : 10 € pour un crédit de 50 € ; 49,99 pour un crédit de 200 €, correspondant à des taux annuels de 300 % ! Un acteur propose toujours aujourd'hui des crédits par SMS (Payday.be). La législation l'oblige toutefois à limiter les frais de gestion à 2 € pour un crédit de 50 € remboursable sur deux semaines. Ce qui correspond tout de même à un taux annuel de 96 %. Un vrai taux d'usurier !

1. Taux annuel effectif global, correspondant au coût global du crédit sur un an exprimé en pourcentage. Il inclut les intérêts, mais aussi les frais de dossier.



Prévenir plutôt que guérir

Chez nos voisins européens, plusieurs initiatives se sont développées au sein d'associations ou même de sociétés de crédit pour lutter plus efficacement contre le surendettement. De la détection des clients avant un éventuel endettement à la responsabilisation des créanciers, en voici quelques exemples en France et au Royaume-Uni.

JULIEN COLLINET

France

CRÉSUS, UNE DÉTECTION PRÉVENTIVE

Créée en 1992 et très active en France dans la lutte contre le surendettement, l'association Crésus, en collaboration avec divers établissements financiers, a mis en place, en 2010, une plate-forme d'accompagnement des clients fragiles. « Avant on accueillait des gens quand tout était déjà perdu », explique Jean-Louis Kiehl, directeur de Crésus. « Aujourd'hui, on peut agir de manière pré-

66% des ménages accompagnés ont retrouvé un équilibre budgétaire.

ventive. » Lorsqu'un des partenaires de l'association détecte un quelconque impayé chez un client, elle propose à ce dernier d'être réorienté vers Crésus. Basés à Strasbourg, les conseillers peuvent alors aider les clients à remettre à plat leur budget et à renégocier leurs

crédits. Le processus se rapproche du modèle belge de médiation de dettes. À la différence que plusieurs signaux d'alarme permettent de détecter en amont un éventuel problème. Les gens sont directement pris en charge par le créancier alors que, chez nous, les citoyens manquent souvent d'information.

Depuis 2010, ce sont déjà plus de 19 000 personnes en France qui ont bénéficié du dispositif. L'objectif est d'atteindre les 40 000 dossiers annuels d'ici 2017. « Nous avons créé un algorithme très pointu basé sur la consommation de crédit des clients, leur situation financière, leur âge, leur statut... » Imaginé en 2008, le dispositif a toutefois pris du temps. « On a écrit à une cinquantaine de banques ; seule la Banque postale a répondu positivement. Les sociétés de crédit ont des logiques à court terme, nous, nous travail-

lons sur la durée. Cela a parfois été difficile de les convaincre. » Aujourd'hui, 35 partenaires, dont des banques ou des sociétés de crédit comme Cofidis ou Finaref et de grandes entreprises telles que L'Oréal, collaborent. « Même au sein du monde du travail, on peut détecter un problème chez un collègue, et aider des personnes avant qu'elles ne rentrent dans un cercle vicieux. En fait, 66 % des ménages accompagnés ont retrouvé un équilibre budgétaire. » Si le service est gratuit, les institutions financières prennent en charge la plate-forme à hauteur de 70 euros par dossier. « Le combat est encore énorme », rappelle Jean-Louis Kiehl. « En France, le montant des dettes d'une personne surendettée est de 38 000 euros, c'est colossal. Un dossier de surendettement est déposé toutes les deux minutes et trois personnes se suicident chaque jour à cause de leur endettement. »

UNE CELLULE DÉDIÉE À LA PRÉVENTION AU SEIN DE CETELEM

« On repère les clients qui n'ont pas encore d'impayés, mais pour lesquels on a pu détecter un comportement révélateur de difficultés », précise Isabelle Guitard-Losay, Senior Advisor aux Relations Institutionnelles de BNP Paribas Personnel Finance. Un algorithme a été élaboré afin de repérer les clients présentant la plus forte probabilité d'avoir des impayés dans les trois à six mois : lors d'une utilisation inhabituelle d'un crédit renouvelable ou lorsque, par exemple, un report d'échéance est intervenu, les clients sont contactés par email. « Le but est de les amener vers notre cellule spécialisée composée de 12 conseillers. » Seulement 4 % des personnes détectées répondent à cet email. « Lorsque les autres téléphonent chez Cetelem, on les redirige automatiquement vers la cellule. Cela peut être difficile à justifier, car ils appelleraient parfois pour une demande commerciale ou un report d'échéance. » Des solutions, allant du changement de date de prélèvement au rééchelonnement de la dette, sont alors proposées. Selon BNP Paribas, sur les 18 000 diagnostics, ce sont 70 % des clients qui ont accepté de réfléchir à une solution. Lorsque la situation est trop compliquée, ou lorsqu'une personne est engagée auprès de plusieurs créanciers, elle est renvoyée vers les services de Crésus. « Nous nous sentons vite dépassés et nous ne sommes pas habilités à proposer des solutions plus profondes », reconnaît Isabelle Guitard-Losay. L'initiative de Cetelem prouve que les établissements financiers ont intérêt à faire de la prévention. « On espère que nos clients restent dans des encours sains, afin qu'ils ne soient pas perdus pour le marché du crédit. » D'ici la fin de l'année prochaine,

Une cellule visant à détecter les clients qui pourraient être en difficulté prochainement a été mise en place chez Cetelem.



le dispositif sera élargi aux autres branches crédit de BNP-Paribas, comme Cofinoga, et aux partenaires de la banque, des magasins de mobilier notamment.

Royaume-Uni

STEPCHANGE : FAIRE PAYER LE CRÉANCIER POUR LE RESPONSABILISER

En Grande-Bretagne, Stepchange une charity (association) collabore main dans la main avec de nombreuses institutions financières. « Nous avons construit une réelle relation de confiance avec divers créanciers. C'est un travail de 20 ans », explique Peter Tutton, responsable chez Stepchange. Le travail de l'association pourrait s'apparenter à la médiation de dette pratiquée en Belgique. Un plan budgétaire est élaboré avec les personnes en défaut de paiement, et le montant à rembourser est négocié. Petite différence, mais non des moindres, avant d'être redistribués, les montants récupérés sont mutualisés avec tous les utilisateurs de Stepchange et non individualisés comme en Belgique. Chaque année, ce montant s'élève à 175 millions de livres sterling (220 millions d'euros). « Ce système est beaucoup plus efficace. Les personnes se sentent moins opprimées, et les créanciers s'y retrouvent. » Par ailleurs, la moitié des utilisateurs des services de Stepchange sont envoyés directement par les créanciers. « Lorsque la situation est critique, on arrive à négocier un arrêt temporaire des paiements pour une période de 6 mois à 1 an. Les gens ont ainsi le temps de se remettre sur pied. Dans 60 % des cas, cela leur permet de souffler et ils reprennent le contrôle de leurs finances. » Autre particularité, le service est gratuit pour les utilisateurs contrairement au règlement collectif de dettes. Fait remarquable ce sont les créanciers qui payent. Un montant de 10 % est ponctionné sur les sommes récupérées pour financer une partie du processus. L'association, basée à Leeds, revendique 700 partenaires différents, allant de grandes banques aux bailleurs sociaux en passant par des payday loans et des services publics. « Le stress de la dette a un effet très négatif sur les Britanniques. Ce sont 2,9 millions de personnes qui sont gravement endettées. Les faillites personnelles coûtent également beaucoup trop à la société. » Stepchange estime le coût social des dettes individuelles à 9 milliards de livres sterling. « Nos études ont montré que l'on a déjà permis de réduire ce coût de 240 millions de livres sterling. »



D'ici 2017, Crésus pourrait venir en aide à 40 000 personnes chaque année.



Le manque d'épargne, porte ouverte au surendettement

Pour la première fois depuis longtemps, les Belges ne sont plus les champions de l'épargne. Même si les sommes mises de côté sur des comptes dépassent encore les 250 milliards d'euros, force est de constater que tout le monde n'en profite pas de la même manière !

En bref

- L'épargne est inégalitaire chez les Belges.
- Son absence constitue pourtant une cause majeure d'insécurité financière.
- Il existe des pistes pour favoriser l'épargne des plus pauvres.

LAURENCE ROLAND

Le taux d'épargne des Belges avoisine les 14 % (il ne sera plus que de 13,3 % en 2015 selon les prévisions économiques de la Commission européenne). Ce taux est à peu près similaire à celui de l'Allemagne et de la France, mais gigantesque comparé à celui des Américains, puisque ces derniers ne mettent de côté que 5 % de leur patrimoine.

Un quart des Belges sont incapables de faire face à des dépenses imprévues.

DES CHIFFRES MAL RÉPARTIS¹

Au-delà de ce chiffre absolu, les réalités sont beaucoup plus nuancées. Un rapport de la Banque nationale s'est penché sur le patrimoine des Belges. En 2010, lorsque l'on classait les ménages belges en fonction de la valeur de leur patrimoine, le ménage « médian », celui qui se trouvait au milieu de ce classement, disposait d'un patrimoine net de 206 200 euros. Le patrimoine net moyen s'établissait quant à lui à 338 600 euros. La moyenne était donc sensiblement supérieure à la médiane, ce qui indique une répartition inégale des richesses et une concentration des patrimoines élevés au sein d'un nombre relativement faible de ménages : 70 % des ménages disposent d'un patrimoine inférieur à la moyenne.

En y regardant de plus près encore, on remarque que, pour les 20 % des ménages parmi les plus pauvres en 2010, l'actif financier médian ne s'établissait qu'à 4000 euros. Et pour 2,7 % des ménages, le patrimoine était même négatif, ce qui signifie que le montant des dettes était supérieur à celui des actifs.

En même temps, une enquête européenne² montre qu'un quart des Belges se déclarent incapables de faire face à des dépenses financières imprévues.

Le manque d'épargne est une cause majeure de l'insécurité financière qui rend les ménages extrêmement vulnérables, en particulier face aux difficultés de la vie, mais aussi pour tout achat qui dépasse ses ressources mensuelles. Sur le court terme, le moindre accident peut entraîner des effets disproportionnés et de graves conséquences pour les ménages vulnérables, non seulement au plan économique et financier, mais aussi psychologiquement. Le manque d'épargne nécessite d'avoir recours systématiquement à un crédit à la consommation pour faire face aux dépenses imprévues, ce qui occasionne le paiement d'intérêts qui sont à la limite de l'usure sur ce type de crédit, et ce qui peut avoir des effets secondaires négatifs tels que le surendettement ou l'immersion dans « l'économie souterraine ». Sur le moyen et le long terme, l'absence d'épargne empêche la mise en œuvre de tout projet qui dépasse la gestion du quotidien.

Pour toutes ces raisons, l'épargne doit être encouragée même chez les personnes à bas revenus. La faiblesse des taux d'épargne chez ces dernières s'explique en partie par le fait qu'un pourcentage d'entre elles sont dans l'impossibilité structurelle d'épargner vu la faiblesse des revenus. Toutefois, des études récentes relèvent le fait que le niveau d'épargne n'est pas directement lié au niveau de revenu et que, dans certaines circonstances, les personnes ayant des revenus modestes épargnent proportionnellement plus que celles disposant de revenus plus importants.

QUE FAIRE ?

Depuis plusieurs mois, le Réseau Financité travaille sur le thème de l'épargne et vous présente régulièrement dans ces pages le résultat des projets pilotes auxquels il participe ou qu'il met en place mais également les solutions qu'il envisage. Celles-ci peuvent prendre la forme d'une révision de la fiscalité de l'épargne, des systèmes de bonification, la mise en place de projets de micro-épargne et le suivi des communautés autofinancées, d'accompagnement spécialisé...

La problématique du manque d'épargne, les coûts liés à la lutte contre le surendettement qui en est l'une des conséquences et, *a contrario*, les bénéfices psychologiques pour la population et pécuniaires pour l'État, sont trop cruciaux pour se contenter de quelques initiatives réduites. Ils plaident pour une réflexion globale des pouvoirs publics, sur la prise en charge et la mise en œuvre de dispositifs préventifs et d'incitation à l'épargne ciblés.

1. Cette partie est largement inspirée de la contribution de Benard Bayot dans *L'épargne pour tous est-elle possible ?*
2. Enquête 2011 sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC).



Une épargne pour tous est-elle possible ?

Au-delà des discussions sur les taux d'intérêt proposés par les banques, l'épargne reste un thème peu abordé dans les médias. Pour enfin décrypter les différentes facettes de l'épargne, le Réseau Financité a sollicité le concours de 15 experts et d'acteurs de terrain belges ou étrangers pour bénéficier de leurs échanges d'expériences recueillis dans un livre *L'épargne pour tous est-elle possible ?*. Le livre est disponible à la vente au prix de 15€ ou téléchargeable gratuitement sur www.financite.be.



Etienne de Callataÿ, Didier Davydoff, Marie-Véronique Bryon. Trois des 15 contributeurs de *L'épargne pour tous est-elle possible ?*



Séparation des métiers bancaires : Trick or treat?

Séparer les activités de dépôts des activités d'investissement est un sujet trop important pour ne pas se battre jusqu'au bout. Après des avancées législatives dans quelques pays, voilà que la grande réforme européenne annoncée l'année dernière est train de passer à la trappe. Le Réseau Financité interpelle les mandataires européens.

En bref

- Une loi sur la séparation des métiers bancaires a été votée fin 2013 en Belgique.
- Une proposition a été rédigée par le commissaire Barnier au niveau européen.
- Aujourd'hui, elle risque d'être effacée au profit d'un retour au « tout au marché ».

LAURENCE ROLAND

Après la crise de 2008 et face aux dangers des banques devenues trop grandes et trop interconnectées, de nombreux experts se sont engagés en faveur d'une réforme structurelle des banques, visant notamment à séparer les métiers bancaires. Sans séparation stricte, les pertes financières que peuvent subir les banques à la suite d'investissements trop risqués peuvent les mettre en difficulté grave. Or, nous avons trop besoin des banques. Imaginez-vous vivre une semaine sans elles. Impossible de faire un virement, de retirer de l'argent, de recevoir le paiement de ses factures ou son salaire...! Cette option était inenvisageable. En 2008-2009, les États sont donc intervenus à coups de milliards pour empêcher que ces banques ne tombent en faillite et ne paralysent totalement l'économie des États.

À l'époque, plusieurs réformes ont été entreprises. Au niveau mondial, de nouvelles règles (Bâle III) ont obligé les banques à relever (légèrement) leurs niveaux de fonds propres. Désormais, elles doivent avoir un certain niveau de réserve avant d'investir, de manière à avoir la capacité d'essuyer leurs pertes. Des lois ont été votées. Contrairement au Royaume-Uni, où la loi est relativement ambitieuse, les législations française et allemande sont, quant à elles, particulièrement faibles et ne séparent (presque) rien. En Belgique, après de grands cris effarouchés de l'industrie financière, la nouvelle réglementation ne semble pas lui être trop défavorable non plus.

En janvier 2014, le commissaire européen au Marché intérieur et aux Services, Michel Barnier, soumettait une proposition législative pour une réforme de la structure des banques. Mais les élections européennes du mois de mai ont stoppé le parcours législatif de cette proposition.

TO (DIS)CONTINUE OR NOT?

Aujourd'hui, la grande question à l'étude est de savoir quels travaux législatifs entamés avec le précédent parlement garder, et quels travaux abandonner. Or, la nouvelle Commission Juncker envisage de retirer la « proposition Barnier », ce qui aurait pour effet d'enterrer toute chance de réglementation à l'échelle européenne. La France et l'Allemagne ont plutôt l'intention de mettre en place une loi européenne sur leur modèle. Ce qui donnerait l'illusion de sécurité aux contribuables européens que le problème est réglé, alors qu'il reste entier.

Nous sommes donc à un tournant. Après avoir entendu le discours selon lequel il fallait réduire la taille des banques, revenir à l'économie réelle, en finir avec la finance casino...

Que voit-on et qu'entend-on maintenant?

La nouvelle Commission penche plutôt désormais pour appliquer moins de réglementation, arguant que cela pourrait nuire à la croissance. Et, pour cette Commission, la relance passe nécessairement par les marchés des capitaux (*capital market*). Entendez par là que le travail traditionnel de la banque commerciale (celle qui fait du dépôt et du crédit) n'est pas rentable et n'est plus à même d'assurer le financement de l'économie à cause de contraintes réglementaires trop fortes. Les fédérations française et anglaise ont d'ailleurs également écrit une lettre à la Commission allant dans ce sens.

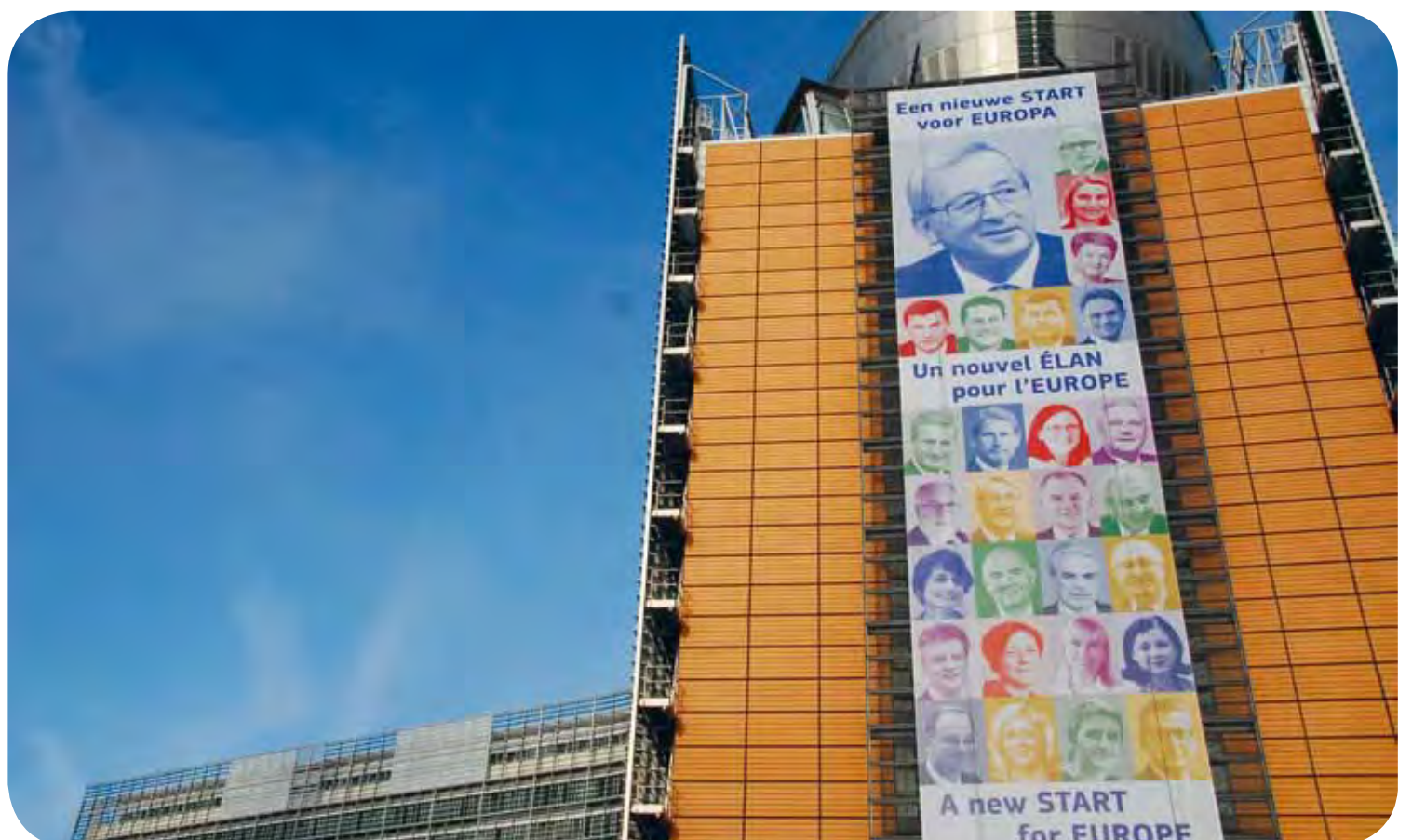
Ce 2 décembre 2014, le comité ECON¹ a entamé les discussions autour de cette proposition législative de séparation des activités bancaires. Le Réseau Financité, FairFin et le Groupe Roosevelt avaient lancé, courant 2013, une campagne en faveur d'une séparation au niveau belge. Cette fois-ci, ils viennent d'envoyer une lettre aux parlementaires belges, leur demandant expressément, en tant que membres du comité, de maintenir la proposition Barnier. Une séparation des activités bancaires avec, d'une part, les activités de banque commerciale, et d'autre part, les activités de marché, étant la seule solution pour éviter une nouvelle crise financière.

Trick or treat? Les suites de l'actualité parlementaire nous dirons si les citoyens européens ont tiré le gros lot et ont désormais plus de chance d'être à l'abri des frasques de certains investissements ultra-risqués des institutions financières ou si l'Europe leur jettera un mauvais sort.

1. La Commission des affaires économiques et monétaires au niveau européen réunit plusieurs dizaines de parlementaires européens dont 6 Belges : Gerolf Annemans (VB), Philippe Lamberts (Ecolo), Sander Loones (N-Va), Hugues Bayet (PS), Tom Vandenkendelaere (Cd&V), Philippe De Backer (Open VLD).

Pour en savoir plus sur la séparation des métiers bancaires, rendez-vous sur scinderlesbanques.be.

La nouvelle Commission européenne semble pencher pour une déréglementation du secteur bancaire
© Julien Collinet



QUINZAINÉ FINANCITÉ



Chaque année en octobre se déroule la Quinzaine Financité durant laquelle des activités sont organisées partout à Bruxelles et en Wallonie pour mieux faire connaître la finance responsable et solidaire. Les états généraux clôturant La Quinzaine ont eu lieu ce 25 octobre. L'accent était mis sur les coopératives et ASBL qui font de l'appel public à l'épargne pour se financer directement auprès des citoyens, de plus en plus désireux d'investir leurs argent dans des projets proches de leurs valeurs.

Promenons-nous dans les banques

Une des activités phare de la Quinzaine était une visite guidée au cœur de Bruxelles pour découvrir l'histoire des banques en Belgique. Une manière originale de mêler histoire et architecture.

JULIEN COLLINET

Le long du Parc royal, Léo Terhalle pointe un ensemble imposant d'immeubles. « Ces bâtiments étaient ceux de la Société générale de Belgique. Regardez ! Cet îlot bancaire est encore plus grand que le Palais royal ! L'immensité de ces locaux montre la puissance que pouvait avoir, à l'époque, l'institution. » Cet historien, originaire de Munich, organise régulièrement un « Tour des banques », une visite guidée historique des institutions financières de la capitale. « Pendant la révolution industrielle, la Société générale de Belgique contrôlait de 60 à 80 % de l'industrie du pays. » La banque avait été créée en 1822, avant la naissance du Royaume. Elle émettait même des francs belges avant la Banque nationale de Belgique. « Ces bâtiments racontent une partie de l'histoire économique de notre pays », poursuit Léo. Après la crise de 1929, afin de limiter la spéculation, un arrêté royal impose la séparation des métiers bancaires. Une banque de dépôt, la Générale des banques, est fondée, alors que la Société générale devient une holding. « Les bâtiments sont alors, eux aussi, scindés physiquement. » La Générale des banques sera rachetée dans les années 90 par Fortis. Aujourd'hui l'édifice abrite le siège de BNP Paribas Fortis. « On peut se souvenir aussi du siège de la Banque commerciale du Congo, situé juste derrière le Palais royal. Léopold II y avait ainsi un accès direct. »

LA DISPARITION DES BANQUES PUBLIQUES ET COOPÉRATIVES

Les visites débutent Place de la Monnaie où des pièces d'or et d'argent ont été frappées jusqu'en 1878, date du déplacement de l'Hôtel des monnaies à Saint-Gilles. « Je veux montrer que les Européens sont allés conquérir le continent américain, car l'on manquait d'or et d'argent pour émettre de la monnaie », raconte Léo. Mais l'essentiel du parcours repose sur un constat. « En Allemagne, près de 50 % des citoyens ont un compte dans une banque publique ou coopérative ; en Belgique, il ne reste presque plus que des banques privées, alors que cela n'a pas toujours été le cas. » Léo montre ainsi le site de l'ancien siège de la Bacob, absorbée par Dexia en 2001. Les anciens bureaux de cette ancienne banque coopérative ont été détruits il y a peu. Il sera



érigé sur cet emplacement une extension du Parlement européen. Entre la bien nommée rue d'Argent et la rue du Marais, se tient encore le majestueux immeuble de l'ancienne Caisse générale d'épargne et des retraites (CGER). Érigé en 1893, le bâtiment sera agrandi au début du XX^e siècle dans un pur style Art déco puis monumental. Au cours des années 90, l'institution sera absorbée par Fortis. « Depuis, ces bâtiments prestigieux ont été vendus à un promoteur immobilier. Des appartements de luxe et un hôtel vont y prendre place. Tout un symbole. »

Régulièrement, Financité organise des visites guidées de Bruxelles pour découvrir l'histoire de ses banques.

Pour connaître les prochaines dates ou demander à organiser une visite pour un groupe, consultez l'agenda sur financite.be.

À gauche, les anciens locaux de la Caisse Générale d'Épargne et des Retraites seront transformés en logements de luxe. En haut, Léo Terhalle devant l'ancien Hôtel des Monnaies, démoli en 1979. © Julien Collinet



Choisissez le projet que vous voulez soutenir.

Financité
magazine

FINANCITÉ OUVRE DES ANTENNES RÉGIONALES

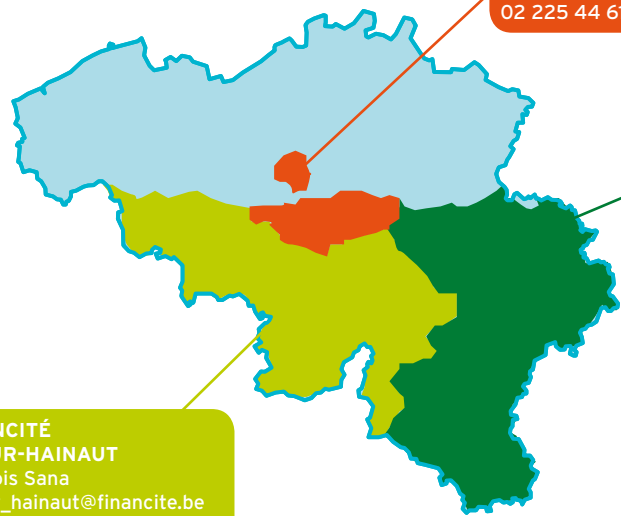
Ce 18 octobre, Financité a inauguré les nouveaux locaux de son antenne liégeoise. Une première antenne régionale avant l'ouverture d'une seconde à Charleroi afin de se rapprocher encore plus des initiatives citoyennes.

Le Réseau Financité s'organise désormais en 3 régionales pour être au plus près des initiatives citoyennes.

FINANCITÉ BRUXELLES-BRABANT WALLON
Rue Botanique, 75 à 1210 Bruxelles
Rosa Stucki
bruxelles_brabant@financite.be
02 225 44 61

FINANCITÉ LIÈGE-LUXEMBOURG
Rue Pierreuse, 57 à 4000 Liège
Eric Dewaele
liege_luxembourg@financite.be
04 277 04 30

FINANCITÉ NAMUR-HAINAUT
François Sana
namur_hainaut@financite.be
02 225 44 64



ERIC DEWAELE

Le nouveau bureau liégeois est situé rue Pierreuse, au cœur d'un quartier connu depuis bien longtemps pour le dynamisme de ses habitants et des associations qu'il abrite. Aujourd'hui, de nombreuses organisations y forment un tissu dense et diversifié : Barricades, Entretemps, la Casa Nicaragua, SAW-B, Imagine magazine, Crédal, BFTF (fédération du commerce équitable)... Et aussi la maison des jeunes du Pery, la Ferme de la Vache (CPAS de Liège), la communauté de vie animée par Germain Dufour...

Les locaux, bien équipés, sont installés dans une maison ancienne rénovée avec goût par « Les Tournières », une société coopérative à finalité sociale dont le siège est aussi situé dans le quartier. Cette coopérative possède et gère plusieurs immeubles à Liège. L'espace est composé de 4 postes de travail : deux pour Financité, un pour La Payotte (micro-épargne solidaire) et un pour « le Valeureux », la nouvelle monnaie locale liégeoise. Ces deux associations sont des « groupes locaux » Financité.

Les nouveaux locaux de l'antenne liégeoise du Réseau Financité se trouvent dans la très dynamique rue Pierreuse. © Raf Degeest



LA PREMIÈRE D'UNE (LONGUE) SUITE

Au printemps prochain, le Réseau Financité plantera un second camp de base, à Charleroi. Ces installations s'inscrivent dans un plan global visant à se rapprocher des initiatives citoyennes. Liège-Luxembourg, Namur-Hainaut et Bruxelles-Brabant wallon forment dès maintenant l'architecture de base du nouveau dispositif.

FINANCITÉ SE DÉPLOIE EN MOUVEMENT

Souvenez-vous, Financité rassemble des centaines de citoyens et d'organisations, tous convaincus de la nécessité d'un changement. L'organisation a l'ambition de se développer en véritable mouvement dont l'objectif est de promouvoir une finance qui réponde à l'intérêt général, soit au service de tous et proche des gens. Un tel objectif a conduit le Réseau Financité à revoir sa structure et son implantation locale.

Il ne s'agit pas d'un « simple » déploiement géographique. C'est aussi le reflet d'une nouvelle structuration basée sur la transversalité. Depuis 2013, Financité se réorganise complètement pour que ses différentes activités (accompagnement des groupes Financité, recherche et développement, sensibilisation du grand public et lobby auprès des instances financières et politiques) soient complémentaires et interconnectées. Des outils sont mis en place pour permettre une circulation de l'information et une synchronisation optimales des actions au sein du mouvement.

DES EXEMPLES ?

Les thèmes de travail du Réseau Financité sont proposés et choisis par les membres citoyens de Financité. Certains sujets d'analyses que nous publions régulièrement sur notre site sont en fait des demandes spécifiques des groupes Financité. Les campagnes de sensibilisation émanent soit de propositions des permanents mais elles font l'objet de discussions préalables avec les membres...

Dès à présent, vous pouvez réagir, proposer vos sujets via notre compte Facebook, par mail à info@financite.be, ou en contactant directement les animateurs régionaux Financité.

EN 2015, FAITES EN SORTE QUE LE MANQUE D'ÉPARGNE NE SOIT PLUS UNE FATALITÉ!



Il existe des dispositifs efficaces pour inciter le public (et lui permettre) d'épargner. De nombreux programmes (pilotes, ou institutionnels, en Belgique ou à l'étranger) montrent que cela est possible.

Le Réseau Financité milite pour encourager l'épargne pour tous. Il mène à la fois un travail de lobby auprès des pouvoirs publics et soutient plusieurs groupes de micro-épargne et communautés autofinancées. Financité (re)met sur le chemin de l'épargne des personnes qui n'avaient pas eu l'habitude ou la possibilité de mettre de l'argent de côté.

Avoir un peu d'argent devant soi est indispensable pour la plupart d'entre nous. Cela permet bien sûr d'éviter d'énormes « tracasseries » au moindre accident de la vie mais surtout, cela donne le sentiment à celui qui possède de l'épargne de (re) prendre sa vie en main et de pouvoir se projeter dans le futur.

POUR CONTINUER SON ACTION ET ENCOURAGER L'ÉPARGNE POUR TOUS, LE RÉSEAU FINANCITÉ FAIT APPEL À VOTRE AIDE. En faisant un don au Réseau

Financité, vous soutenez son programme de micro-épargne et donnerez les moyens à des personnes pour se constituer une épargne. Versez vos dons sur le compte BE 27 1262 0610 5973 (BIC : CPHBBE75) avec la mention « don ». À partir de 40 €, vos dons au Réseau Financité sont déductibles.

Que pensez-vous du Financité magazine ?

Plus interactif, plus proche de votre quotidien, parfois plus léger, le Financité magazine s'apprête à changer de peau, de format et à étoffer ses rubriques!

C'est donc le moment de dire ce que vous aimez, ce qui vous déplaît ou ce que vous voudriez voir dans le seul magazine belge consacré à la finance responsable et solidaire.

Vous trouverez un questionnaire sur financite.be. Le compléter ne vous prendra pas plus de cinq minutes. Vingt personnes seront tirées au sort parmi les répondants et recevront un an de cotisation gratuite comme membre Financité ainsi que le nouveau livre de Financité *L'épargne pour tous est-elle possible ?*

Vos données bancaires, accessibles à tous ?

Les banques savent à peu près tout de vous. Ce que vous gagnez, ce que vous aimez, quand et où vous préférez dépenser votre argent...

Autant de données qu'elles s'appêtent à vendre au plus offrant.

En bref

- Les banques cherchent à tirer profit des données de leurs clients.
- L'utilisation de ces *big data* pose question.

ARNAUD MARCHAND¹

Aux Pays-Bas, un débat sur le secret bancaire a éclaté il y a peu, après que la seconde banque d'épargne du pays, le prêteur néerlandais ING Groep NV, a révélé son intention de partager les données des cartes de débit de ses clients

avec des entreprises. ING justifiait cette intention par le désir d'augmenter la satisfaction de ses clients, en leur offrant la possibilité de recevoir des réductions provenant d'entreprises tierces, selon leurs habitudes de dépenses.

Cette volonté d'utiliser les données détenues par la banque à des fins commerciales a provoqué un véritable tollé sur les réseaux sociaux. Face à ces vives réactions, ING a décidé de retarder l'expérience pilote prévue en 2014 et de privilégier en premier lieu la discussion avec les parties prenantes.

Cet événement quelque peu inquiétant reflète l'évolution marquée ces dernières années concernant l'utilisation des données des clients par les institutions financières.

ÉVOLUTION DES BANQUES EN MATIÈRE D'ANALYSE DES DONNÉES

Les banques enregistrent des milliards de données sur leurs clients, et cela, depuis des décennies. L'ensemble de ces données, récupérées par les entreprises, sont regroupées sous le terme *big data* (« grosses données »).

Par le passé, les banquiers utilisaient principalement ces données pour des raisons liées au métier bancaire, par exemple pour analyser la solvabilité du client². Depuis quelques années, les banques vont plus loin. Au vu du contexte économique morose, elles sont en quête de nouvelles sources de revenus. Dans ce cadre, les *big data* constituent une mine d'informations dont les banques cherchent à tirer profit.

Le premier usage de ces *big data* – le moins controversé – consiste à croiser les données pour mieux comprendre les habitudes des clients de la banque et leur proposer des biens et services mieux adaptés.

En analysant tous les mouvements du client, tels que les transactions, les demandes de service voire les clics de souris, les banques peuvent établir des modèles de comportement. Ainsi, elles apprennent comment les clients interagissent, ce qui leur permet d'identifier les produits dont ils pourraient avoir besoin à l'avenir. Les banques utilisent également les données pour suivre les habitudes d'achat des consommateurs afin de leur faire des offres ciblées.

Une deuxième étape, encore plus poussée, de l'utilisation de ces données consiste à les transmettre à des acteurs externes à la banque. Cela peut se faire en laissant les partenaires commer-

ciaux proposer des produits et services aux clients identifiés par l'analyse du *big data* comme cibles potentiellement intéressées, ou plus simplement en vendant les informations sur les clients à des parties externes. Cet usage du *big data* est très controversé, comme en témoignent les événements récents survenus chez nos voisins néerlandais.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

L'utilisation des données des clients bancaires pose des questions éthiques. Si certains consommateurs ne s'en plaignent pas, une majorité d'entre eux ressent cette utilisation des données comme une intrusion dans leur vie privée. Dans ce contexte, où se trouve donc la limite avec les réglementations sur la vie privée ?

Par ailleurs, un autre défi de taille est d'assurer le stockage et, par conséquent, la sécurité de ces informations. Bien qu'elles se veuillent rassurantes, les banques ne sont pas à l'abri d'un piratage de leurs données. Qu'advient-il si des pirates informatiques prenaient les commandes et/ou modifiaient les données ?

ET EN BELGIQUE ?

À la fin de l'année dernière, BNP Paribas Fortis a examiné et revu les termes et conditions qui régissent ses relations avec ses clients – en conformité avec la loi, selon la banque. Les partenaires commerciaux de la banque sont désormais autorisés à offrir des produits et services via la base de données de contacts de la banque.

Plus récemment, en juin 2014, la banque KBC annonçait son intention de faire un « usage plus efficace et judicieux des données clients déjà disponibles, afin de mieux cerner et rencontrer [les besoins des clients] et de leur proposer proactivement de meilleures solutions ». KBC a précisé qu'elle respecterait la législation sur la vie privée et qu'il n'est pas prévu de vendre des données de clients à d'autres sociétés.

Bien qu'elles semblent agir dans le cadre législatif sur la vie privée à l'heure actuelle, les agissements de ces grandes banques en Belgique posent la question de la tentation face à l'appât du gain.

Régulation et transparence nécessaire

Les réglementations sur la vie privée, les intentions des banques en matière d'utilisation du *big data* et la perception des clients sur la question ne sont actuellement pas en harmonie. Il est nécessaire de renforcer la législation en la matière, en tenant compte de l'avis des différentes parties prenantes. En attendant, une transparence totale des banques par rapport à leurs intentions et leurs usages concernant ces données massives est de mise pour ne pas tomber dans les travers imaginés dans le livre « 1984 ».

1. D'après une analyse de B. Bayot, « Big data et banque : délicat mélange », Juillet 2014, Réseau Financité.

2. Sa capacité à rembourser ses emprunts.



© Garry Knight



Mon investissement a-t-il une utilité sociale ?

Depuis la crise, nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir placer nos réserves d'argent dans « l'économie réelle », dans « des projets qui ont du sens ». Mais une fois placé, il est souvent difficile de savoir à quoi est vraiment utilisé notre argent. Le label Financité est là pour y remédier.



LAURENCE ROLAND

Quelle différence entre placer son argent sur tel compte d'épargne plutôt que sur tel autre ? Quelle différence entre investir son argent dans une sicav offensive South America plutôt que dans une coopérative bio du Sud-Luxembourg, ou dans une entreprise qui finance des logements sociaux dans le nord du pays ?

Forcément, la destination finale de l'argent, son utilité, n'est pas tout à fait la même. Pourtant, même si, depuis quelques années, – depuis la crise financière –, de plus en plus de personnes veulent investir leur argent autrement, lui donner une utilité sociale, il n'y avait aucun moyen simple et rapide pour elles de s'assurer de la finalité de leur investissement. Pour répondre à ce besoin, le Réseau Financité vient de lancer en novembre dernier le label Financité.

Le label Financité, premier label du genre en Belgique, certifie des produits finançant des activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale. En investissant dans des produits labellisés Financité, les citoyens ont

l'assurance que leur argent contribue réellement à financer des activités conformes à leurs valeurs.

QUELS PRODUITS ? SELON QUELS CRITÈRES ?

Le label Financité labellise toute forme de prêt, d'investissement, et de dépôt de sommes d'argent visant à favoriser la cohésion sociale. Ceci inclut les comptes courants, d'épargne, à terme, les produits d'assurance-vie, les participations dans du capital, les obligations, des micro-prêts solidaires et des dépôts à terme. Pour prétendre au label Financité, ces produits financiers doivent donc favoriser la solidarité par le financement d'activités de l'économie sociale, s'inscrire dans une démarche socialement responsable et avoir une gestion totalement transparente à l'égard des souscripteurs. Enfin, les frais adossés doivent être en phase avec les pratiques du marché ou inférieurs à celles-ci.

De plus, le label Financité exige que les produits financent des domaines tels que l'action sociale, la coopération Nord-Sud, la défense des droits de l'Homme, la culture, l'éducation, l'environnement ou le développement local des territoires marginalisés.

Avant de s'étendre à l'ensemble des produits financiers, le Réseau Financité s'est concentré sur les coopératives et ASBL qui font de l'appel public à l'épargne. Jusqu'à présent, 11 produits ont été labellisés. Il s'agit des parts de coopérateur d'Agricovert, Courant d'Air, Émissions zéro, Lucéole, Médor, Terre en vue, Les Tournières, Vents du Sud, Vert d'Iris International, NewB et Alterfin.

DÉCOUVREZ LES PRODUITS LABELLISÉS FINANCITÉ

Le site [C'est Financé près de chez vous](http://cestfinancedepresdechezvous.be) vous permet de choisir les coopératives ou ASBL dans lesquelles investir selon leur secteur ou leur région d'activité.



Une agricultrice de la coopérative CPC au Laos. Grâce aux prêts octroyés à son association, cette agricultrice ne doit pas attendre l'exportation de son café pour percevoir un revenu.



plus de 2500 familles vivant sur le Plateau des Bolovens, près de Paksé, dans le sud du Laos. Plus de 60 % des villageois y vivent sous le seuil de pauvreté. Avec les prêts d'Alterfin, l'association peut financer ses membres au début de la récolte. Ainsi, les agriculteurs ne doivent pas attendre l'exportation de leur café pour percevoir un revenu.

Enfin, notons que les parts de coopérateurs Alterfin ont reçu le label Financité.

PUBLI-REPORTAGE

Alterfin : 20 ans de contribution au développement durable du Sud

La coopérative Alterfin investit depuis 20 ans dans la microfinance et le commerce équitable. Deux secteurs qui contribuent au développement durable de personnes socialement et économiquement défavorisées dans le Sud, en leur donnant accès à des services financiers. Alterfin mobilise aujourd'hui un capital de plus de 40 millions d'euros auprès de 4500 citoyens belges et environ 200 organisations.



ALTERFIN SCRL
Chaussée de Haecht 159
1030 Bruxelles
Tél. : 02/538 58 62
www.alterfin.be
info@alterfin.be
facebook.com/Alterfin
twitter.com/alterfin

GEORGES KARRAS

Il y a exactement 20 ans, la coopérative belge Alterfin voyait le jour grâce à la collaboration entre des ONG (Oxfam Solidarité, 11.11.11, etc.) et des banques (dont la Banque Triodos). Sa mission : contribuer à la construction d'un réseau financier accessible aux groupes socialement et économiquement défavorisés dans les pays en voie de développement.

Le principe de la coopérative est simple : des personnes physiques ainsi que des organisations peuvent souscrire des parts de coopérateur. Ces parts constituent le capital social d'Alterfin, avec lequel elle octroie des crédits à des institutions de microfinance et des organisations paysannes dans des pays en voie de développement. Des milliers d'agriculteurs et petits producteurs ont ainsi accès à des services financiers. Les investisseurs belges ont, quant à eux, la possibilité de placer leur argent de manière éthique.

Pour stimuler les citoyens belges à investir dans Alterfin, la coopérative octroie un dividende à ses coopérateurs en fonction de ses résultats financiers. Les premiers 190 euros de dividende sont exonérés de précompte mobilier. De plus, les coopérateurs particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur leurs investissements. Cette réduction correspond à 5 % du total des versements réalisés dans l'année vers des Fonds de développement agréés. Cet avantage est soumis à certaines conditions : les coopérateurs doivent détenir les actions pendant une période ininterrompue de 5 ans pour profiter au maximum de l'avantage et investir au moins 437,50 euros. La réduction d'impôt est plafonnée à 320 euros pour 2014, ce qui correspond chez Alterfin à un investissement de 6.437,50 euros.

Au total, Alterfin touche plus de 57.000 personnes et leurs familles dans 27 pays du Sud. Un exemple d'un projet financé est CPC, une coopérative de café au Laos. L'association compte

Bankster Paradise

Ancien correspondant du Monde à Wall Street, puis à la City, le Belge, Marc Roche, avait sorti un livre fracassant sur Goldman Sachs. Il récidive avec *Les Banksters*, un récit haletant dans le monde de la finance post-2008, des tours de la City jusqu'aux paradis fiscaux du Pacifique en passant par l'île de Jersey.

Entretien réalisé par JULIEN COLLINET

Avec Les Banksters, vous livrez une vision glaçante de la finance actuelle. Pourtant vous vous présentez comme un convaincu du capitalisme ?

Je suis un convaincu, mais surtout un déçu du capitalisme ! Vous ne pouvez pas être chroniqueur du monde financier depuis 1979 sans en être un admirateur. Je mettais, à l'époque, les financiers sur un piédestal et c'est ce que mon journal attendait. Il faut aussi se replacer dans une époque où tout semblait sourire. J'habitais à Notting Hill à Londres, je venais d'accéder à la propriété, j'avais de l'épargne. Je faisais donc partie intégrante du système.

Vous n'avez pas vu la crise arriver ?

Non, c'était malheureusement impossible. Il régnait, avant, un bien-être général, les taux étaient extrêmement bas, tout le monde en profitait. Et, quand vous vivez à Londres, les pauvres, vous ne les voyez pas. À la City, le Tiers Monde est représenté par ses élites.

Marc Roche
© Ben Roberts



Comme les gouvernements et les régulateurs, nous, journalistes, n'avons pu qu'observer la crise. Mon fournisseur de crédit hypothécaire était la Northern Rock (cette banque a été nationalisée consécutivement à la crise des subprimes), j'ai eu très peur et j'ai découvert qu'il n'y avait aucune éthique dans ce milieu. J'ai alors entamé ma rédemption, en publiant un livre sur Goldman Sachs.

Les fautifs sont toujours en place ?

Les traders n'ont pas été condamnés, pas plus que les patrons de banque. Comme dans chaque milieu professionnel, il y a du corporatisme, on se protège les uns les autres. La différence c'est qu'ici, les sommes sont immenses et que cela a de graves conséquences sur le quotidien des gens.

Et l'argent coule toujours à flots ?

La finance attire les meilleurs éléments, les plus intelligents. Tout d'abord, car malgré la crise, le prestige reste intact. Dans les dîners en ville, il est toujours du meilleur effet de raconter que l'on travaille dans le milieu. Mais aussi par appât du gain. Vous pouvez commencer votre carrière à 40 000 £ et, deux ans plus tard, vous émergez à 200 000 £, voire à 500 000 avec les bonus. On a tenté de régler les rémunérations, mais il est facile de contourner ces dispositions en augmentant les frais professionnels ou les retraites. Les banques se situent dans une logique très concurrentielle : elles doivent garder les meilleurs éléments.

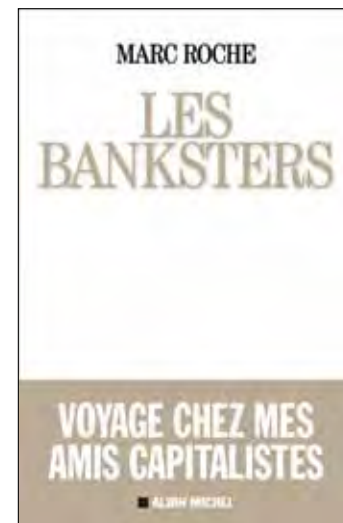
Est-il plus difficile d'être journaliste économique que politique ?

Beaucoup plus ! Les hommes politiques, les syndicats ou les scientifiques sont plutôt ouverts aux médias. Ils en ont besoin, contrairement aux financiers pour lesquels les journaux ne représentent que des ennemis. Ils travaillent dans l'opacité la plus totale, s'entourent d'une armée d'avocats et de professionnels de la communication. La presse ne leur sert qu'à faire la promotion de leur banque lorsque de grosses opérations ou des contrats importants sont réalisés, et certainement pas pour mettre en lumière les dysfonctionnements de leurs opérations de trading. Il ne reste plus beaucoup de sources possibles : les repentis qui ont des comptes à régler, et qui sont donc sujets à caution, ou les experts et les universitaires qui ne sont pas au courant de ce qui se passe réellement dans les banques. Ils n'ont qu'une vision macro-bancaire, et non micro-bancaire.

Concernant les liens entre finance et politique, vous parlez même d'« entrisme institutionnel » ?

On ne compte plus les responsables politiques qui se mettent au service de la finance et inversement. Aux États-Unis, cette pratique de la « revolving door » (la porte tournante) entre Wall Street et l'Administration fédérale est courante. En Europe, c'est désormais aussi le cas. Un nombre croissant d'hommes politiques vendent très cher leur carnet d'adresses et leur connaissance des coulisses du pouvoir, national comme européen, aux milieux financiers. Le cas de l'ancien Premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, président de Dexia, est le plus flagrant. Il y a aussi Tony Blair (JP Morgan), Gerhard Schröder (NM Rothschild) ou Romano Prodi (Goldman Sachs). Cette

Réagissez à ce numéro sur la page Facebook de Financité.



Les Banksters - Voyage chez mes amis capitalistes, de Marc Roche, aux éditions Albin Michel, octobre 2014.

proximité crée des conflits d'intérêts et fausse les règles du jeu démocratique. C'est immoral, tout simplement.

Vous affirmez que les crises sont cycliques, la prochaine ne devrait donc pas tarder ?

Le problème des crises financières, c'est que nous ne savons jamais à quel moment ni où elles surviennent. Aujourd'hui, malgré la réglementation des circuits financiers opérée depuis 2008, des bombes à retardement existent. La prochaine crise pourrait, par exemple, arriver par le shadow banking non réglementé et en plein essor ou via les torrents d'argent injectés par les banques centrales dans l'économie. Avec le trading à haute fréquence, des dysfonctionnements de l'outil technologique peuvent survenir ou des pannes informatiques... À l'ère de la finance mondialisée, les marchés sont plus interconnectés que jamais. Donc attention aux abus !

Comment peut-on réguler le milieu financier ?

Il faut scinder les banques trop grosses pour faire faillite (« too big to fail »). En séparant, par exemple, les activités de détail de celles de la finance « casino ». Paradoxalement, la crise a entraîné une concentration du secteur bancaire via les faillites et les rachats. Cette puissance permet aux banques de faire chanter les gouvernements. Elles leur disent en substance : « Si vous limitez notre marge de manœuvre via la réglementation, nous refuserons de financer la croissance en prêtant aux entreprises, en particulier aux PME ». Dans un contexte caractérisé par la faiblesse des gouvernements et la montée des populismes, cet argument est imparable.

Les associations ont-elles un rôle à jouer ?

Bien sûr, mais les moyens sont complètement déséquilibrés. Les mouvements comme Finance Watch, Global Witness ou encore la Déclaration de Berne font un excellent travail, mais ils manquent d'argent et de personnel par rapport aux lobbys bancaires. Il reste la question du citoyen. Plus que le droit de vote, il peut encore choisir comment il dépense son argent. J'ai été frappé par l'effet du boycott au Royaume-Uni des enseignes comme Google, Starbucks, Vodafone... qui ne payaient pas d'impôts. Et ça a marché ! Si vous pensez que votre banque n'est pas éthique, il faut aller voir ailleurs.

